

Mercredi 12 octobre 2022



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} FONTAINE

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (formation de sensibilisation obligatoire)/The Provincial Court Amendment Act (Mandatory Awareness Training)*

M^{me} FONTAINE

(N° 220) — *Loi sur la protection des communications portant sur des questions d'intérêt public (Loi modifiant la Loi sur la Cour du Banc du Roi et la Loi sur la diffamation)/The Protecting Communications on Public Interest Matters Act (Court of King's Bench Act and Defamation Act Amended)*

M. MOSES

(N° 231) — *Loi sur la formation obligatoire des employés provinciaux (racisme systémique et droits de la personne)/The Mandatory Training for Provincial Employees (Systemic Racism and Human Rights) Act*

M^{me} FONTAINE

(N° 242) — *Loi modifiant la Loi sur les services correctionnels/The Correctional Services Amendment Act*

M. KINEW

(N° 243) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (employés des plateformes de travail numériques)/The Employment Standards Code Amendment Act (Digital Work Platform Employees)*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. ALTOMARE
U. ASAGWARA
M^{me} FONTAINE
M. GERRARD
M^{me} LAMOUREUX
M^{me} LATHLIN
T. LINDSEY
M. MALOWAY
M^{me} MARCELINO
M. MOSES
M^{me} NAYLOR
M. REDHEAD
M. SALA
M. SANDHU
M^{me} SMITH (Point Douglas)
M. WIEBE

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(33 heures 24 minutes)
(enceinte — Travail, Protection du consommateur et Services gouvernementaux)
(salle 255 — Finances)
(salle 254 — Environnement, Climat et Parcs)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* WHARTON

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (restrictions applicables aux pesticides)/The Environment Amendment Act (Pesticide Restrictions)*

Projet de loi choisi par l'opposition
(amendements [6] — M. GERRARD)

M. le *ministre* HELWER

(N° 24) — *Loi sur la Commission de l'évaluation des biens réels et modifications connexes/The Real Property Valuation Board and Related Amendments Act*

Projet de loi choisi par l'opposition
(amendements [7] — M. GERRARD)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M^{me} la *ministre* SQUIRES

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel des services sociaux/The Social Services Appeal Board Amendment Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules, le Code de la route et la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Drivers and Vehicles Amendment, Highway Traffic Amendment and Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M. le *ministre* HELWER

(N° 28) — *Loi sur le paiement sans délai des travaux de construction/The Prompt Payment for Construction Act*

(M. WASYLIW — 19 minutes)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 38) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

M^{me} la ministre SQUIRES

(N^o 40) — *Loi édictant la Loi sur les registres des clients dans le secteur de l'hébergement et modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille et la Loi sur l'exploitation sexuelle d'enfants et la traite de personnes/The Hospitality Sector Customer Registry Act and Amendments to The Child and Family Services Act and The Child Sexual Exploitation and Human Trafficking Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le ministre SMITH (Lagimodière)

(N^o 42) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act*

M^{me} la ministre SQUIRES

(N^o 43) — *Loi sur la communication de renseignements pour la protection contre la violence de la part d'un partenaire intime/The Disclosure to Protect Against Intimate Partner Violence Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le ministre FRIESEN

(N^o 45) — *Loi d'exécution du budget de 2022 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2022*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le ministre PIWNIUK

(N^o 46) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M^{me} FONTAINE

(N^o 245) — *Loi sur la désignation de juge puîné (modification de diverses lois)/An Act respecting the Title "Associate Judge" (Various Acts Amended)*

AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN MARDI OÙ SERONT EXAMINÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M. KHAN — Proposition visant à exhorter le gouvernement fédéral à s'unir à l'Assemblée législative du Manitoba afin de défendre la liberté de religion

25. Attendu :

que le 16 septembre 2022, Mahsa Amini a été arrêtée par la police iranienne et qu'elle a été victime de brutalité policière et qu'elle en est morte;

qu'au cours des 43 dernières années, le régime iranien a mené des campagnes de discrimination contre les femmes, la communauté LGBTQ ainsi que les personnes adhérant à d'autres systèmes de croyances ou appartenant à une minorité ethnique;

que depuis le décès de Mahsa Amini, le peuple iranien est descendu dans la rue en signe de protestation contre le gouvernement despotique de la République islamique d'Iran;

que les femmes, les hommes et les enfants d'Iran ont fait preuve d'une incroyable bravoure et qu'ils ont vaillamment protesté contre le régime dictatorial;

que les députés de l'Assemblée défendent la liberté de religion et le droit qui revient à chaque personne de choisir la façon dont elle veut exprimer sa foi;

que le gouvernement provincial s'est opposé à l'intervention gouvernementale en matière de port de signes religieux lorsqu'en 2019 il était question de l'adoption par le Québec de son projet de loi islamophobe, c'est-à-dire le projet de loi 21;

que les députés de l'Assemblée affirment que les personnes de toutes les confessions devraient pouvoir vivre leur religion comme elles le souhaitent, notamment en participant à des cérémonies ou en portant des tenues religieuses;

que les députés de l'Assemblée défendent la liberté, la justice et les droits de la personne;

que les députés de l'Assemblée se tiennent aux côtés du peuple iranien, de Mahsa Amini et de tous — femmes, hommes et enfants — pour qu'ils puissent choisir leur façon d'exprimer leur foi,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à s'unir au peuple d'Iran, à le soutenir de manière adéquate et à faire des efforts pour le protéger.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le mercredi 12 octobre 2022, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

* * *

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira, au besoin, le jeudi 13 octobre 2022, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.
